

Signature d'un protocole d'accord dans le cadre des négociations relatives à la convention d'objectifs et de gestion 2009-2012 de la branche Famille

Jean-Louis Deroussen et Hervé Drouet, respectivement président et directeur de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ont signé, le 24 mars 2009, avec le ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique un relevé de conclusions dans le cadre des négociations relatives à la convention d'objectifs et de gestion 2009-2012 de la branche Famille.

Ce texte porte sur les crédits d'action sociale de la Cnaf et les emplois des Caf pour la période 2009-2012.

Il prévoit une évolution des crédits d'action sociale de la branche Famille de 7,5% par an sur quatre ans, soit 1,25 milliard d'euros supplémentaires, qui permettront de soutenir une politique familiale efficace et adaptée aux besoins des familles.

100 000 places nouvelles en accueil collectif pour les jeunes enfants pourront ainsi être financées. La Cnaf ne peut que se féliciter de cet effort important qui permettra d'accroître de façon substantielle l'offre d'accueil de la petite enfance.

340 000 nouvelles places en centre de loisirs, ainsi que des mesures spécifiques en faveur des adolescents seront en outre financées sur la période 2009-2012 afin de favoriser les actions en direction de la jeunesse, en partenariat avec les collectivités locales.

Cet effort répond à une demande du Conseil d'administration qui souhaitait qu'outre la poursuite d'une politique dynamique en faveur de la petite enfance, les dispositifs au bénéfice des jeunes et des adolescents soient également développés.

Cette évolution du Fonds national d'action sociale doit également permettre de revaloriser, sur la base de l'inflation, des dotations d'action sociale gérées par les Caf, afin de financer l'aide sociale au profit des familles et des partenaires de la branche Famille.

Enfin, compte-tenu des charges de travail auxquelles les Caf font face actuellement, notamment en raison de la crise économique, les pouvoirs publics ont tenu à envoyer un signal fort aux agents des caisses, en autorisant le recrutement immédiat de 250 emplois supplémentaires.

Ces emplois nouveaux s'ajoutent aux 1.007 emplois déjà accordés au titre de la gestion du Revenu de solidarité active.

Ces renforts doivent permettre aux Caf de maintenir leur capacité d'intervention à un haut de niveau de qualité de service au bénéfice des allocataires, comme elles s'y sont toujours engagées.

La Convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille retracera l'ensemble de ces positionnements. Le conseil d'administration de la Cnaf sera amené à se prononcer sur cette convention courant avril.



Contact presse

Guillaume Peyroles

Tél. : 01 45 65 54 05

Fax : 01 45 65 53 65

guillaume.peyroles

@cnaf.fr